

FORMATION INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

Une formation en pleine mutation

La formation s'adresse aux professionnels de santé issus de la filière infirmière ou sage-femme, qui ont choisi de s'orienter vers une spécialisation de la formation infirmière et de travailler auprès d'enfants de la naissance à 18 ans.

Le DE d'Infirmière Puéricultrice permet d'exercer des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ainsi que dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille.



MOYENS PÉDAGOGIQUES

-Recherches et travaux sur documents, retours d'expérience, réflexions professionnelles individuelles ou en groupes, interventions de professionnels, jeux de rôle et simulations

-Participation à des journées d'étude, séminaires, conférences



CERTIFICATION

Diplôme d'État d'Infirmière Puéricultrice
(niveau VI)

Possibilité d'équivalence : Non
Possibilité de passerelle : Non



- **Durée formation : 12 mois**
- **Durée stages : 710 heures**
- **Durée enseignement théorique : 790 heures**

NOS ATOUTS

- **Alternance théorie / pratique**
- **Interventions d'experts (CHU, établissements de santé...), utilisation de plateaux de simulation en santé**
- **Organisation de temps d'approfondissement et de révisions**
- **Accompagnement de chaque étudiant dans son projet de formation**
- **Réseau professionnel**

Le diplôme d'Etat d'Infirmière Puéricultrice est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous le N°RNCP38529

Certificateur : Ministère de la Santé

EFFECTIFS : 22 apprenants

COMPÉTENCES ACQUISES EN FIN DE FORMATION

- Analyser les demandes de la population, évaluer les situations à risque et prendre en compte les situations complexes et singulières des nouveau-nés, enfants, adolescents
- Maintenir, restaurer, promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence
- Protéger, contribuer au développement optimal de l'enfant en favorisant éveil, autonomie, socialisation tout en tenant compte l'environnement familial et social



MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION



Évaluations dispensées cf Arrêté 13/07/1983 relatif au Diplôme d'Etat Puéricultrice et arrêté 12/12/1990 relatif à la scolarité, Diplôme d'Etat Puéricultrice et fonctionnement des écoles

Évaluations normatives du DE en individuel ou groupe restreint réparties sur toute l'année de formation.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

- **Le processus de sélection comprend 2 étapes** : inscription via Site internet
 - Une épreuve d'admissibilité sur dossier dont une lettre de candidature exposant projet professionnel et comportant l'analyse d'une situation de soins vécue
 - Une épreuve orale d'admission portant sur la présentation du candidat, l'exposé d'une situation de soins permettant au jury d'apprécier aptitudes à suivre la formation
- Campagne de sélection au 1er trimestre
- Rentrée en formation en septembre



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent :

- Être titulaire d'un Diplôme d'État d'infirmier ou du diplôme d'État de sage femme
- Avoir passé avec succès les épreuves du concours

ACCESSIBILITÉ

L'Institut étudiera l'adaptation de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous contacter pour information.



TARIFS

Frais de scolarité : 8 200€ pour les apprenants en formation initiale, autofinancement, formation continue
Inscription à la sélection : 140 €

Différentes prises en charge financières sont possibles selon votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivant : organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), France Travail, votre employeur.



Campus Paramédical
12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908 21079 DIJON Cedex
SIRET : 262 100 076 00294
03.80.29.33.69

Directrice : Yamina KROUK Responsable de formation : Audrey FRANKLIN
audrey.franklinechu-dijon.fr
Secrétariat : Natacha MONGIN - ERIP@echu-dijon.fr